Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261019-VP202610010411-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 1 er octobre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Madame Solène Julien Le Mao**, Première Adjointe au Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, PALUD Isabelle, GUEGUEN Éric, LE LAY Marc, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, GONIDOU Isabelle, PERRENOU Sandrine, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTE : HANNECART Claire.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : MOULLEC Yvan a donné procuration à JULIEN LE MAO Solène, DRUON Pascal a donné procuration à LE COZ Rémy, FRENEY Françoise a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, QUEMENER Annie a donné procuration à PALUD Isabelle, POQUET David a donné procuration à LE LAY Marc, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/10/01/041 FINANCES – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

DELIBERATION EN RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE SUR LA DELIBERATION VP/2026/10/01/04 DU 1 ER OCTOBRE 2026

RAPPORTEUR : MADAME SYLVIE LE BORGNE

Madame Sylvie Le Borgne propose à l'Assemblée la décision modificative budgétaire suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1 du 01/10/2026

COMPTE	BUDGET INITIAL	DM	BP	INFORMATION
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE				
023 Virement de section d'investissement	*840 000,00 €*	40 000,00 €	*880 000,00 €*	
6917 - Dotations aux dépréciations	*1 000,00 €*	23 000,00 €	*24 000,00 €*	Provision affaire FONTAINE
	841 000,00 €	63 000,00 €	*904 000,00 €*	
RECETTE				
75888 : Autres recettes diverses de gestion courante	*18 141,00 €*	23 000,00 €	*41 141,00 €*	Pénalité affaire FONTAINE
722 (042) - Production immobilisée	*80 000,00 €*	40 000,00 €	*120 000,00 €*	Travaux en régie badge maison médicale et halle couverte
	98 141,00 €	63 000,00 €	*161 141,00 €*	

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20261019-VP202610010411-DE

INVESTISSEMENT				
DEPENSE				
2313 (040) : construction	60 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €	Ecriture correspondante Travaux en régie badge
2313 122 : aménagement halle couverte	1 600 000,00 €	160 000,00 €	1 760 000,00 €	Paiement avenant + mois supplementaire MO halle couverte
2313 123 : aménagement maison médicale	1 290 000,00 €	80 000,00 €	1 370 000,00 €	Paiement avenant + mois supplémentaire MO maison médicale
2315 62 : aménagement voirie centre bourg	920 000,00 €	60 000,00 €	980 000,00 €	révision de prix travaux du centre bourg
	3 870 000,00 €	340 000,00 €	4 210 000,00 €	
RECETTE				
021 : Virement de la section de fonctionnement	840 000,00 €	40 000,00 €	880 000,00 €	
1641 : emprunts en euros	600 000,00 €	300 000,00 €	900 000,00 €	
	1 440 000,00 €	340 000,00 €	1 780 000,00 €	

En détail, cette modification budgétaire intervient notamment :

Fonctionnement :

→ Augmentation du budget à hauteur de 40 000 € pour des travaux de badges sur les bâtiments communaux (Halles et maison médicale) et installés en régie (Immobilisation)
→ Provision pour une recette prévisionnelle pour pénalités d'un contentieux d'urbanisme à hauteur de 23 000 €.

Investissement :

→ 40 000 € pour l'écriture correspondante des travaux de badges sur les bâtiments communaux
→ Augmentation du budget pour la construction des halles et de la maison médicale et des aménagements du centre-bourg : avenants et mois supplémentaires pour les bâtiments et réalisation des aménagements urbains : 300 000 €
→ Augmentation du prêt prévisionnel d'équilibre pour la finalisation des travaux du centre-bourg de 300 000 €, soit à hauteur totale de 900 000 €.

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 21 septembre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget commune suscitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 19 octobre 2026

La Première Adjointe,

Solène Julien Le Mao

Le Secrétaire de séance,

Rémy Le Coz

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)